

*COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015*

Convocation du 1er septembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents : Mmes BADERA, DINARD, GALIERE, POUILLY
Mrs BRUN, BOULERAND, CALMUS, GASNIER, GUILLAIN, HANQUEZ,
OCZACHOWSKI, SEMETEYS

Secrétaire de séance : Mr BRUN

Procurations : Mr CAZALET à Mr GUILLAIN
Mr DERRE à Mr BOULERAND
Mr GUITTARD à Mme GALIERE

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2015 :

Aucune remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr BRUN est désigné secrétaire de séance.

III- DELIBERATION POUR UN AVANCEMENT DE GRADE PAR PROMOTION INTERNE :

Un agent actuellement adjoint technique de 2ème classe peut prétendre par ancienneté à un avancement d'échelon pour atteindre le grade d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er novembre 2015. Le poste d'adjoint technique de 2ième classe ne sera pas supprimé dans le cas d'une embauche ultérieure selon les besoins de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote oui à l'unanimité.

IV- CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE MNT :

Le centre de gestion a été mandaté dans le cadre de la mise en concurrence pour une convention de participation santé. Après étude, l'organisme retenu est la MNT; Actuellement nous avons un agent qui souscrit à la MNT. L'employeur (la Mairie) participe à hauteur de 20 € par mois.

Une grille des différents montants de cotisations, accompagnée des garanties s'y reportant a été donnée à l'ensemble du personnel.

Nous leurs avons demandé d'étudier les tarifs en comparant avec leur propre mutuelle.

Nous attendons un retour de leur part. L'adhésion ou non sera débattue lors du prochain conseil municipal du 5 octobre 2015.

V – POINT SUR LE PERSONNEL :

Cet été, un étudiant a été embauché pour palier à l'absence de deux agents en arrêt maladie. Un contrat occasionnel lui a été proposé sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, jusqu'au 15 septembre 2015.

Or, l'un deux est à nouveau en arrêt pour une période indéterminée. Nous avons donc décidé de proposer à cet étudiant une prolongation de son contrat jusqu'au 31 décembre 2015, en fonction de ses possibilités, étant donné que nous sommes satisfaits de ses services.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

VI – POINT ELECTRICITE (ECLAIRAGE PUBLIC) :

Le Conseil avait pris la décision (lors du conseil municipal du 23/06/2015) d'éteindre l'éclairage public cet été. Il y a eu plusieurs réactions à cela ; des plaintes, mais aussi des administrés satisfaits.

Nous avons fait appel à la SICAE ELY qui a mis hors tension les 13 armoires de notre réseau, cette intervention est revenue à 680 €.

Afin de dresser un bilan objectif (économique et politique) sur la coupure ou non la nuit sur l'année, la commission éclairage public se réunira prochainement.

Des devis ont été demandés pour changer les horloges actuelles en horloges autonomes "RADIOLITE" cela coûte 500 € par poste, soit un total de 6500 €. Ces nouvelles horloges nous permettront de programmer l'allumage et l'extinction des lampadaires.

Un nouveau point lumineux pour la Butte d'Auvergne est prévu au niveau du numéro 12 et 14, pour la sécurité des enfants. Le devis vient d'être validé.

VII – POINT URBANISME :

Depuis le 1 juillet 2015, l'instruction des dossiers d'urbanisme est faite par l'ATD (Agence Technique Départementale). La mise en route est difficile et lourde car les agents instructeurs ne connaissent pas notre commune et notre POS est devenu inadapté au regard des demandes actuelles. Il y a eu 4 permis de construire, 3 déclarations préalables et 4 CUB pour division de terrain depuis les 2 derniers mois. Il y a semble-t-il une reprise de l'immobilier.

La Commission Urbanisme se réunit tous les mardis soirs pour traiter les demandes déposées en Mairie afin de les envoyer à l'ATD dans un délai maximum de 7 jours.

Cette réunion est annulée s'il n'y a pas de nouveaux dossiers à étudier.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- Pour améliorer la visibilité et donc aussi la sécurité pour les véhicules à la sortie du cimetière et dans la rue du Bout Corneret, de nouveaux miroirs ont été posés.
- Rue des Ecoles les panneaux interdisent aux poids lourds + de 3,5 T sauf services publics ont été installés.
- Les travaux de sécurité effectués chez Fillon Technologies sont terminés.
- Un tilleul creux et dangereux situé route Nationale a été abattu.
- Un passage piéton à l'arrêt de bus route de Rambouillet est prévu depuis un an. Une rencontre avec notre interlocuteur du Conseil Général est prévue pour programmer l'intervention.

- Les boulangers qui viennent d'obtenir les prêts pour l'achat du fond de commerce souhaitent changer leur enseigne et souhaitent savoir il y a des contraintes particulières.
- Le stationnement des voitures devant la boulangerie pose un vrai souci de sécurité. Les personnes qui habitent dans cette rue, ne peuvent plus sortir leur véhicule sans craindre un accident. Il faut faire une étude sécuritaire pour cette portion de route.
- Il faut prévoir une commission cimetièrre fin septembre pour revoir la réglementation et la gestion des concessions.
- L'assemblage des tables de la salle des fêtes peut composer une scène, pour des raisons de sécurité elle doit être contrôlée pour être certifiée conforme.
- Un devis a été fait pour sécuriser l'aire de jeux des enfants (Place de la mairie), il faut compter 1000 € environ. Cela comprend 1 portillon et une clôture d'une hauteur de 1 m.
- L'association de chasse de Faveroles souhaite que la mairie la soutienne pour qu'elle obtienne à nouveau des attributions de chasse. Pour cela la préfecture lui demande de donner, des autorisations signées par chaque propriétaire, pour toutes les parcelles sur lesquelles elle peut chasser, cela représente environ 700 personnes.

Elle demande également que le conseil renouvelle son accord pour laisser les terres appartenant à la commune à la société de chasse de Faveroles, sur ce point pas d'objection.

Mme le Maire s'engage à faire au nom du conseil un courrier à la préfecture en insistant sur le côté sécuritaire.

- La salle des fêtes est laissée gracieusement, 2 fois par an, aux associations pour des manifestations à but lucratif et dès la troisième utilisation le prix d'un vin d'honneur est appliqué. Mme le maire explique à l'assemblée qu'en 2012, c'est la décision qui avait été prise par l'ancien conseil municipal.
- Une association qui ne connaissait pas cette règle a programmé pour 2015 trois manifestations et nous demande si pour cette fois nous pourrions lui accorder la gratuité sinon elle devra annuler cette manifestation.

Mme le maire propose que l'assemblée vote pour ou contre la gratuité pour cette fois seulement. Le conseil se prononce pour à la majorité.

Le conseil vote ensuite pour entériner le choix de 2012, c'est-à-dire deux fois par an la gratuité et à partir de la troisième utilisation au tarif d'un vin d'honneur. Le conseil vote pour à l'unanimité.

- Le fourgon qui stationne depuis plusieurs mois place de la Potence gêne. Nous avons demandé au propriétaire de la bouger. Rien n'est fait à ce jour.
- Nous avons reçu une enquête d'Eure et Loir numérique. Que nous confions à Mr SEMETEYS afin qu'il y réponde.
- A l'initiative de l'AM28, une pétition circule contre la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales. Compte-tenu de la gravité de la situation et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi finances. Tous les membres du conseil souhaitent la signer.
- Une journée nationale d'action est prévue le 19 septembre 2015.
- Mme le Maire fait lecture de la composition des différentes commissions afin d'en remanier certaines. La composition est revue ensemble, elle sera communiquée à chacun avec le compte-rendu de séance.

Une commission travaux est décidée jeudi 17 septembre 2015 à 19h30.
Une commission cimetièrre est décidée le mercredi 30 septembre 2015 à 19h30.
Une commission urbanisme est programmée tous les mardis soirs (annulée si pas de dossier en cours).
Une commission éclairage public est décidée le mardi 13 octobre 2015 à 19h30.

IX – TOUR DE TABLES :

Genveviève GALIERE : Que faisons nous pour le repas des anciens ? Un colis ou un repas ?

Le conseil souhaite qu'il y ai toujours le choix de colis pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer facilement et assister au repas.

Des devis sont à demander aux restaurants. Une commission fêtes et cérémonies sera programmée très prochainement.

Dans le cadre de la demande de subvention (réserve parlementaire) faite à la sénatrice Chantal DESEYNE une aide de 2000 € nous a été accordée pour l'achat du mobilier de la salle du conseil.

Une réunion du jumelage avec l'Allemagne a eu lieu à Nogent-le Roi.

Le projet sur le thème de la paix prévu pour le week-end de l'ascension, a été précisé. Les écoles concernées n'ont pas voulu se lancer dans une action car ils n'ont pas de créneaux de libre.

Franck GUILLAIN : En tant qu'employeur, la Mairie se doit de mettre en place son document unique dans lequel figure l'évaluation des risques professionnels(EvRP). Il a prit contact avec Mr UNGOUF du centre de gestion 28.

Philippe CALMUS : La rentrée s'est bien passée. Une dérogation que nous avons refusée nous a été cependant imposée par la préfecture.

La chaudière du restaurant scolaire a lâché. Il nous a fallu en commander une nouvelle en urgence. Dans l'attente de sa livraison notre prestataire nous a fait une installation provisoire avec un ballon pour que l'on puisse avoir de l'eau chaude.

Isabelle BADERA : Avons-nous des réponses concernant les subventions FDAIC ?

Non, la demande est en cours de traitement.

Qu'en est-il du projet de la création d'un circuit de CROSS-VTT au stade ?

Mr BRUN qui étudie le projet, demande actuellement des devis et propose de donner la terre qu'il a en surplus dans son jardin.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la cession close.

La séance est levée à 23h30.